

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 2 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 26 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT.

Présents:

Serge BAGUR, Elisabeth MARCHANDIN, Bertrand UFFERTE, Philippe LASUYE, Christophe SORET, Clarisse COURTY, Didier TARDY, Christian TARDY, Alain LADERRIERE, François NAPOLI, Christian BARGE-SANSELME,

Absent(s) excusé(s):

Absent(s): Carole NAPOLITANO, Xavier CAZALENS

Secrétaire : Clarisse COURTY

ORDRE DU JOUR - (Session ordinaire)

- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 juillet 2019 ;
- Délibération à prendre pour valider la proposition VAL DE SAVE ;
- Quid des préfabriqués hébergeant l'école ?
- Décision à prendre pour une aide éventuelle à une administrée victime d'escroquerie ;
- Etude ATD concernant le chemin de la Fount d'en Bad ;
- Suivi des travaux de la nouvelle école ;
- Réhabilitation de la Mare ;
- Questions diverses.

La séance débute à 19 h
Il est passé à l'ordre du Jour.

- **Point 1 - Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
(Document envoyé à chaque conseiller le 3 juillet 2019)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Point 2 - Délibération à prendre sur la répartition financière de l'actif SIVU VAL DE SAVE ;**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons délibéré le 15 mars de cette année sur ce sujet. Malheureusement, la délibération a été entachée de nullité car les comptes de gestion et administratif de liquidation n'ont été validés que le 28/05/2019.

Le SIVU VAL DE SAVE a été dissous le 31 août 2017. Suite à l'année de liquidation, à la vente de la cuisine centrale et à plusieurs réunions entre les communes membres, il est maintenant nécessaire de décider des clés de répartition l'actif/passif du SIVU. Une première délibération a été prise le 12/11/2018 n°2018/072 qui a décidé des clés de répartitions. Le dernier compte de gestion et compte administratif 2018 sont formalisés.

En accord avec l'ensemble des Maires, il est proposé la répartition financière suivante qui tient compte des clefs de répartition :

PELLEPORT - Répartition - 8.729,69€

Le versement sera effectué par le trésorier suite au dernier compte de gestion et compte administratif, après l'arrêt préfectoral.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la répartition financière de l'actif comme présenté ci-dessus,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Avis du Conseil qui après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité, cette proposition pour la commune de PELLEPORT.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

- **Point 3 -** Quid des préfabriqués hébergeant l'école.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les préfabriqués hébergeant les classes de l'école de PELLEPORT sont inscrits à l'actif du Bilan de la commune de PELLEPORT pour la somme symbolique de cession de 1€. Il propose de débattre de leur avenir, sachant que l'un d'entre eux est posé sur un terrain dont nous payons une redevance locative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE dans un 1^{er} temps de vendre le préfabriqué qui se trouve sur le terrain locatif et donne quitus à Monsieur le Maire qui sera chargé de l'exécution de la présente décision. Négociation, cession, recouvrement.

- Nombre de votants : 11
- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

- **Point 4** - Décision à prendre pour une aide éventuelle à une administrée victime d'escroquerie ;

Vu le procès verbal établi par la gendarmerie de GRENADE SUR GARONNE ;

Vu le relevé de compte courant de la banque Postale et les opérations de remise de chèque et leur reprise par la banque ;

Vu la demande du Conseil Départemental, soutenue par une enquête des services sociaux ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'administrée en question sollicite la bienveillance de la commune et du Conseil Départemental pour une aide financière lui permettant de régler, tout au moins, sa facture de chauffage d'un montant de 485€.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 10 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention

DECIDE DE FIXER, à 900 € le montant qui sera attribuée à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Point 5 - Etude ATD concernant le chemin de la Fount d'en Bad ;**

Il s'agit d'un document d'information sur les aménagements possibles et les projets d'urbanisation dans le secteur concerné.

- **Point 6 - Suivi des travaux de la nouvelle école ;**

Les travaux de la nouvelle Ecole ont repris après les congés d'été, et suivent le planning prévu. La remise des clés est prévue le 29 novembre 2019.

- **Point 7 - Etude du devis de réhabilitation de la Mare ;**

La société SACCON a procédé au curage de la Mare. Nous attendons une nouvelle visite du fournisseur chargé de la mise en œuvre envisagée.

- **Point 8 - Questions diverses ;**

- ✓ Devis pour élagage des 3 platanes et des saules pleureurs autour de la mare pour un montant de 2150 € HT (Sté Alacime).
- ✓ Devis en cours pour des tables de pique-nique.
- ✓ Devis des travaux accepté 2^{ème} accès futur lotissement pour un montant de 4500 € HT (uniquement la rampe d'accès).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Serge BAGUR,
Maire de PELLEPORT.

b.



M. L. Baye